

PAR COURRIEL

Québec, le 10 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 juin 2024, le député de Maurice-Richard inscrivait deux questions au feuillet, soit :

- Quelles mesures sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour s'assurer que les technologies d'intelligence artificielle, que le gouvernement finance, représentent les intérêts des Québécois et Québécoises, notamment la pertinence clinique, la réduction des coûts, la libre circulation des connaissances et la représentativité de la population?
- Le ministère considère-t-il se doter de sa propre stratégie d'investissement en matière d'intelligence artificielle plutôt que de déléguer cette tâche à des consortiums privés?

Vous trouverez en pièce jointe les réponses à ces deux questions.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

p. j. 1

N/Réf. : 24-MS-03399

ANNEXE

Question 1

Quelles mesures sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour s'assurer que les technologies d'intelligence artificielle, que le gouvernement finance, représentent les intérêts des Québécois et Québécoises, notamment la pertinence clinique, la réduction des coûts, la libre circulation des connaissances et la représentativité de la population?

Projets technologiques en intelligence artificielle (IA) : Les projets de transformation numérique et d'intelligence artificielle (IA) majeurs au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont suivis de près et visent une réponse axée sur les bénéfices pour l'amélioration du système de santé pour les citoyens. Annuellement, le MSSS partage un inventaire avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) de l'ensemble des projets de transformation numérique en IA au MSSS et dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). La dernière recension des projets, menée ce printemps, s'est terminée le 15 juin 2024. Elle met en lumière les diverses initiatives et projets en IA au MSSS et dans le RSSS. Cette recension sera divulguée par le MCN au grand public dans les prochaines semaines et fait partie d'une collecte des projets plus large menée auprès de l'ensemble des organismes publics.

Innovation : Le Bureau de l'innovation (BI) du MSSS soutient les projets innovants, incluant ceux ayant des composantes d'IA, en vue d'accélérer leur adoption ou leur mise à l'échelle lorsque ceux-ci répondent à un besoin non comblé et démontrent un potentiel de valeur pour le système de santé. Cet appui prend notamment la forme de soutien à la réalisation de projets en milieu réel de soins, en collaboration avec les établissements de santé, ou encore de demande d'évaluation des innovations par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) à des fins d'accès dans le système de santé public au Québec. Le BI ne finance pas de technologie en santé, mais peut soutenir des projets d'évaluation en milieu réel s'appuyant sur une méthodologie déployée autour de cinq dimensions de l'énoncé de principes du cadre d'appréciation de la valeur de l'INESSS : socioculturelle, populationnelle, clinique, organisationnelle et économique.

Recherche : En 2023-2024 le MSSS a soutenu financièrement une plateforme et les activités associées à une communauté de pratique d'Accès aux données de la TNDR et ceci, en collaboration avec la Table nationale des directeurs de la recherche (TNDR), laquelle est coordonnée par la Direction de la recherche du MSSS.

Encadrement de l'IA et IA responsable : Le MSSS mène actuellement des travaux visant à favoriser l'adéquation entre les avancées technologiques, la recherche et l'innovation, tout en veillant à une utilisation de l'IA moins risquée, responsable, éthique et conforme aux lois et aux réglementations. Ces travaux prennent en considération différents plans et stratégies gouvernementales afin de stimuler l'amélioration continue dans toutes les sphères de la santé, avec en son cœur le citoyen, sa santé et les services qui lui sont rendus.

Le 27 juin 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a émis l'arrêté no 2024-02 concernant [l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics \(OP\)](#), lequel est entré en vigueur à cette date et constitue des orientations du MCN en matière de gestion des ressources informationnelles en tenant compte de l'intérêt public. L'énoncé concerne tous les OP dont le MSSS, Santé Québec (RSSS) et les organismes de santé liés (ex. Héma-Québec, INSPQ, etc.). Chaque OP est responsable de s'assurer que ses partenaires, fournisseurs ou prestataires respectent l'énoncé. Il vise à favoriser

un déploiement réfléchi de l'IA au sein des OP dans le respect des objectifs et exigences propres au gouvernement du Québec.

Le MSSS a également diffusé en septembre 2024 un document portant sur des réflexions en intelligence artificielle (IA) responsable destinées aux personnes qui ne sont pas des spécialistes en IA dans le réseau de la santé et des services sociaux, soit des personnes qui offrent un soutien administratif à un service et qui sont professionnels ou gestionnaires. Ce document se veut une première réflexion sur les nombreuses questions de nature technique et sur les dilemmes moraux, sur le contexte sociotechnique ou sur les cadres normatifs qui surviennent lorsqu'on parle d'adopter une application en IA. Ces questions sont importantes pour adapter les applications d'IA à la réalité québécoise dans le domaine de la santé et, ultimement, pour favoriser une intégration efficace dans l'environnement de travail auprès de ceux qui les utiliseront. En se basant sur des travaux faits au Québec sur l'IA, les premières réflexions en IA responsable proposent des façons d'aborder et articuler ces questions avant, pendant et après l'adoption d'une application en IA.

Finalement, le MSSS rendra disponible au réseau de la santé en 2024-25 un outil de recommandations et d'évaluation des projets d'IA (OREPIA) ayant pour but d'accompagner la réflexion sur l'alignement de l'IA aux besoins de l'organisation. Il vise l'atténuation des risques propres à l'intelligence artificielle et l'identification d'actions concrètes à poser lors de l'acquisition ou du développement des solutions ayant recours à l'IA (SARIA) dans le domaine de la santé au Québec.

Question 2

Le ministère considère-t-il se doter de sa propre stratégie d'investissement en matière d'intelligence artificielle plutôt que de déléguer cette tâche à des consortiums privés?

Les travaux du MSSS sur l'encadrement de l'IA aideront notamment les différents acteurs à arrimer les priorités, les investissements et les efforts collectifs autour de l'IA afin de stimuler le développement et l'utilisation de l'IA tout en minimisant les risques, notamment par l'identification d'actions permettant de fédérer, prioriser et encadrer cette utilisation dans le domaine de la santé.

Ces actions, par exemple, viseraient à é

- Établir une gouvernance appuyée d'une instance stratégique pour coordonner les initiatives liées à l'IA, favorisant ainsi une gestion efficace des ressources, et pour guider les actions liées à l'IA dans le domaine de la santé en s'appuyant sur les axes les plus prometteurs;
- Garantir la complémentarité des investissements dans les secteurs prioritaires de l'écosystème d'IA en santé, en tenant compte des niveaux de maturité différents et en identifiant les diverses opportunités de financements à arrimer entre elles;
- Émettre des orientations générales de l'utilisation d'IA, des avis et directives et soutenir le transfert de connaissances;

En cohérence avec les différents plans et stratégies gouvernementales existantes, le MSSS prévoit aussi, dans les prochaines années, fédérer les initiatives québécoises du secteur de la recherche en santé et favoriser la découverte en IA. Ainsi, il soutient le développement de partenariats et de collaborations avec les centres d'expertise en IA au Québec, aussi bien publics que privés. De plus, en partenariat avec les organismes subventionnaires québécois, le MSSS vise à maximiser les possibilités de financement pour la recherche et le développement d'IA en santé venant soutenir du développement de connaissances axé sur les priorités ministérielles en matière de soins et services de santé et services sociaux, tel que présentés dans le [Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé](#).